

# Professionnels de santé



Le Collectif interassociatif sur la santé et le magazine 60 millions de consommateurs viennent de publier un tableau comparant les dépassements d'honoraires des médecins exerçant en activité libérale à l'hôpital public et ceux des médecins pratiquant dans une clinique. Ce comparatif a été établi à partir des données de l'assurance-maladie et de l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Pour mieux comparer, il cible dix interventions fréquentes : la cataracte, la prothèse de hanche et de genou, l'ablation de l'adénome de la prostate et de la prostate, de la thyroïde, de la vésicule biliaire, d'une tumeur au sein, la libération du nerf carpien et la pose d'un by-pass gastrique.

Au final, il semble que les dépassements d'honoraires sont plus rares dans les établissements publics mais quand cela arrive ils sont souvent d'un montant plus important qu'en clinique ! Par exemple, pour l'ablation de la prostate, le dépassement moyen est quatre fois plus important en activité libérale des hôpitaux que dans le privé, avec 1 028 euros contre 252 euros. Seules deux types d'intervention, la libération du canal carpien et l'ablation d'une tumeur au sein, connaissent un taux de dépassement moyen plus élevé en activité libérale qu'à l'hôpital...